

Se déplacer

Le Plan de Déplacements Doux mis en place par la Ville intègre des aides financières aux habitants et les accompagne dans leur changement de pratiques : achat ou prêt d'un moyen de transport doux, équipements...

Mobilité et déplacements à La Madeleine

Plans de déplacements

Plan de Déplacements doux

Pour promouvoir des modes de circulation moins polluants, la Ville a mis en place un Plan de Déplacements Doux.

Le premier PDD voté en 2009 visait à améliorer les conditions de pratique du vélo des Madeleinois.

En 2019, le nouveau PDD propose de nouvelles aides financières aux habitants et les accompagne dans leur changement de pratiques.

Plan de Déplacements Administration

Le PDA en vigueur au sein de la collectivité incite les agents à utiliser les moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Des vélos et trottinettes sont mis à disposition pour les déplacements professionnels.

Vélo

Emprunter un V'Lille ou un vélo à assistance électrique

11 stations V'Lille soit **222 vélos** sont empruntables à La Madeleine ([voir les modalités](#))

[Consulter leurs emplacements](#)

29 stations Lime et Tier Mobility vous permettent d'emprunter et de restituer un vélo électrique.

Consulter leurs emplacements en téléchargeant les applications dédiées : [Lime](#) et [Tier Mobility](#)

Stationnement

16 garages municipaux sécurisés : réservés aux Madeleinois dans un rayon de 300 mètres autour de l'habitation, pour un **usage quotidien** du vélo et dans la limite d'une place par foyer.

Une place = 31€/an ou 16€ à partir du 1^{er} juillet [Consulter leurs emplacements](#)

Les demandes sont à formulées auprès du service [Transition écologique](#)

400 arceaux sont implantés sur le territoire madeleinois [Consulter leur emplacement](#)

1 abri à vélos de **18** places est implanté place du Romarin, sécurisé et gratuit. Utilisable pour les vélos personnels ou V'Lille ([voir les modalités](#))

Aide municipale pour l'installation de garage ou de places de stationnement

La Ville accompagne techniquement et financièrement les copropriétés d'immeubles collectifs qui souhaitent installer un garage ou des places de stationnement vélo sur leur parcelle.

[Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

Aides municipales pour l'achat et l'équipement

La Ville a mis en place des aides financières pour aider les habitants à acquérir un moyen de transport doux et à s'équiper : vélo, vélo à assistance électrique, casque, antivol, kit d'éclairage, vêtements de pluie, sacoche...

[Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

Voiture partagée et covoiturage

Autopartage

5 stations d'autopartage [Citiz](#) sont situées à La Madeleine.

[Voir sur la carte interactive](#)

Covoiturage

[On va s'aider](#) : plateforme d'entraide entre habitants dont les objectifs sont le partage d'objets et l'échange de services (dont la recherche de covoitureurs).

[Pass Pass Covoiturage](#) : pour partager les trajets de courte ou moyenne distance dans la Région des Hauts-de-France.

[Application Ilévia covoiturage](#) : elle permet de trouver un covoitureur sur le territoire de la MEL. À chaque trajet, le conducteur et le passager cumulent des points-fidélité qui se transforment en avantages (réductions, bons d'achat, pleins de carburant ou places de concert).

[Application Cmabulle](#) : pour partager entre parents les trajets des enfants d'une même école, club, association.

Véhicules moins polluants

Éco-entretien et conversion des véhicules au bioéthanol

Type d'aide	Montant	Critères d'éligibilité et de recevabilité
Éco-entretien des véhicules	30 € maximum	• CRIT'Air 4 : véhicule diesel dont la date de 1^{ère} immatriculation se situe entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus (norme EURO 3) • CRIT'Air 5 : véhicule diesel dont la date de 1^{ère} immatriculation se situe entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus (norme EURO 2) • Véhicule non éligibles (trop polluants) : véhicules dont la date de 1^{ère} immatriculation se situent jusqu'au 31 décembre 1996 (norme EURO 1 et avant)
Conversion d'un véhicule au bioéthanol	Abondement du dispositif régional à hauteur de 17%, limité à 150 €	• Avoir un véhicule de plus de 2 ans et de moins de 18 ans, d'une puissance inférieure ou égale à 10 chevaux fiscaux, remplissant les conditions suivantes : ◦ être domicilié à La Madeleine ◦ avoir converti, après le 1^{er} janvier 2019, son véhicule au bioéthanol, par la pose d'un système homologué par un installateur habilité

[Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

Mobilité électrique

Type d'aide	Montant	Critères d'éligibilité	Délais entre les demandes
Installation d'un point de charge pour véhicule électrique	30% maximum du coût global, limité à 100 €	L'installation du matériel doit être réalisée par un professionnel	5 ans

[Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

Vignette Crit'air

Pour améliorer la qualité de l'air et de réduire les impacts sur la santé, l'État a mis en place depuis le 15 janvier 2017, la vignette Crit'Air, ou certificat qualité de l'air.

Il s'agit d'un autocollant sécurisé à apposer sur le pare-brise. Il indique la classe environnementale du véhicule, en fonction des émissions polluantes rejetées dans l'atmosphère.

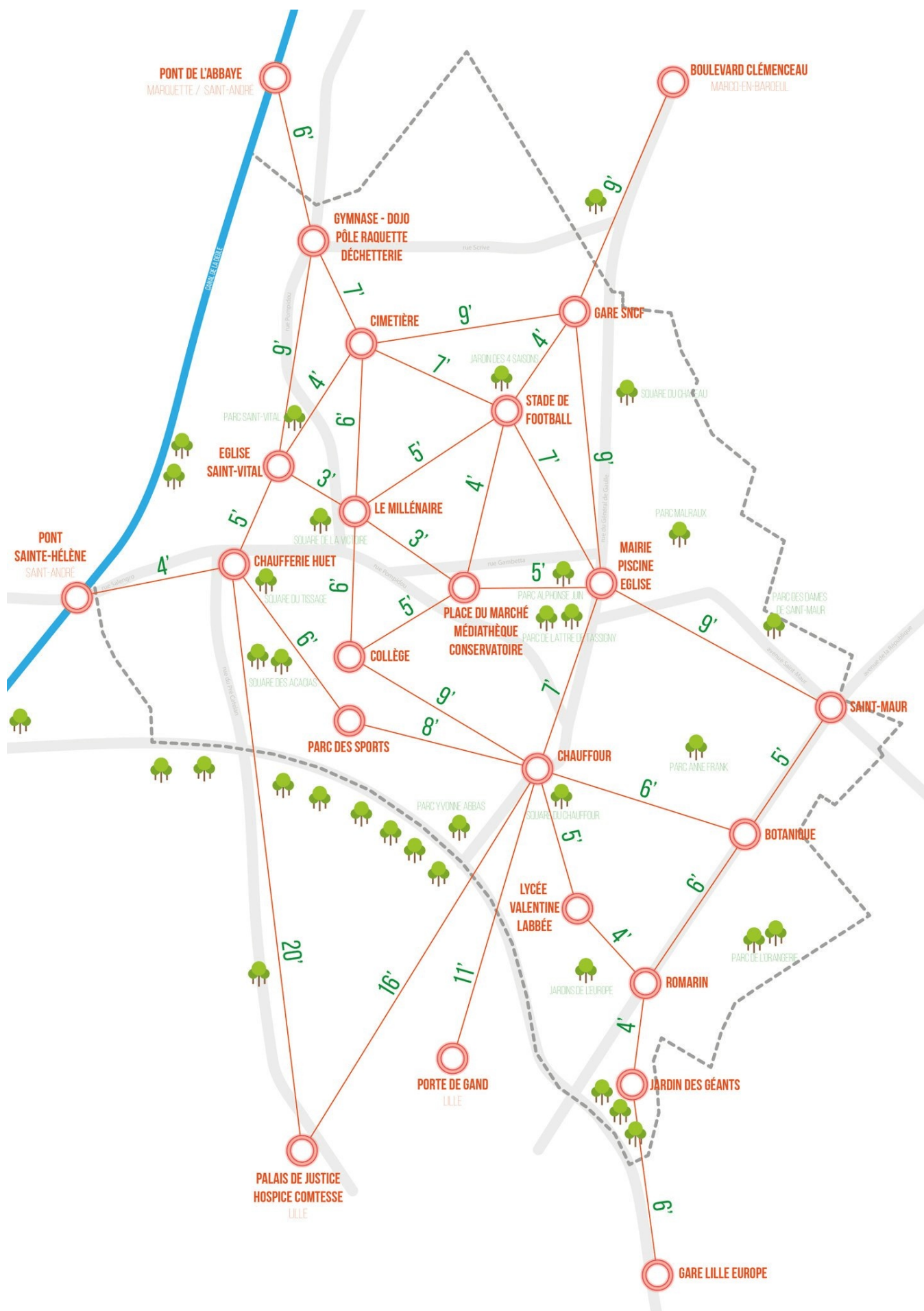
Les véhicules les moins polluants sont ainsi identifiés et favorisés lors des pics de pollution .

La vignette Crit'air est obligatoire pour circuler dans les **zones à circulation restreinte** ou lorsque le préfet instaure la **circulation différenciée** lors de certains épisodes de pollution.

Pour connaître le classement de votre véhicule et commander votre vignette Crit'air, rendez-vous sur le site officiel : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

À pied : voir la carte de marchabilité

Image



Transports en commun : bus et tramway

Plusieurs lignes de bus desservent le territoire madeleinois et 3 stations de tramway desservent la Ville : Romarin, Botanique et Saint Maur.

Retrouvez tout le réseau sur le [site d'Ilévia](#).

Train

La Gare de La Madeleine se situe 2 Place de la Gare

Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

La gare est fermée le dimanche et jours fériés (la vente est possible 24/24h sur les automates).

Plus d'information le [site de la SNCF](#).

Service transition écologique

France

[03 20 12 79 75](tel:0320127975)

transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr

Se stationner à La Madeleine

[Vélo](#)

[Voiture](#)

Tester la trottinette !

La trottinette classique ou électrique

La Ville propose au habitants de mettre à disposition, par créneaux de 72 heures, une trottinette électrique ou classique.

Le prêt des trottinettes nécessite les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le versement d'une caution de 300 € pour une trottinette électrique et 30 € pour une trottinette classique (restituée au retour du matériel)

Réservation auprès du service [Transition écologique](#)

rgba(255,255,255,1)